



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4391

Approbation d'une convention de partenariat entre le musée des Beaux-Arts/Ville de Lyon et le FRAME dans le cadre de la mise place de l'exposition "l'art et la matière" autour de la galerie tactile qui aura lieu au printemps 2019

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2019/4391 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS/VILLE DE LYON ET LE FRAME DANS LE CADRE DE LA MISE PLACE DE L'EXPOSITION "L'ART ET LA MATIERE" AUTOUR DE LA GALERIE TACTILE QUI AURA LIEU AU PRINTEMPS 2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Riche de son expérience en matière d'accessibilité, le musée Fabre - Montpellier Méditerranée Métropole a créé en 2016, l'exposition « L'art et la matière : galerie de sculptures à toucher », initiée et conçue en partenariat avec le musée du Louvre. Ce dispositif innovant, conforme aux missions d'accessibilité, particulièrement aux personnes aveugles et malvoyantes est basé essentiellement sur l'expérience du toucher. L'exposition donne ainsi la parole aux personnes aveugles pour la restituer auprès du grand public à travers une expérience unique, intime et singulière.

L'exposition créée par le musée Fabre - Montpellier Méditerranée Métropole a été conçue pour être itinérante et modulable afin de faire rayonner ce projet inclusif et humaniste, sous réserve du recours aux prestataires identifiés par le musée pour assurer la pérennité du dispositif. Dès sa conception, le projet a été proposé au réseau FRAME (FRench American Museum Exchange), dont le musée Fabre - Montpellier Méditerranée Métropole est membre.

L'association FRAME Développement a pour mission de rechercher et d'apporter des soutiens pour améliorer la connaissance du patrimoine et développer les activités culturelles des musées français membres de FRAME. FRAME Développement est chargée de coordonner les échanges relatifs à l'adaptation de la galerie tactile entre les musées français partenaires de l'exposition qui est renommée *L'Art et la matière. Prière de toucher*. Ce projet itinérant réunit cinq institutions du réseau FRAME, lequel encourage la coopération culturelle et les partenariats entre de grands musées de France et d'Amérique du Nord depuis près de vingt ans.

Fidèle à l'esprit de partage du réseau FRAME, *L'Art et la matière. Prière de toucher* reprend et développe l'initiative du musée Fabre - Montpellier Méditerranée Métropole tout en faisant écho aux collections des musées qui recevront la galerie tactile entre 2019 et 2021. L'exposition répond aussi aux principes d'inclusion et de sensibilisation à l'altérité à travers la mise en œuvre de programmes de médiation culturelle innovants.

Le musée des Beaux-Arts de Lyon, labellisé musée de France, a pour mission de rendre les collections du musée accessibles au public le plus large et de concevoir, de mettre en œuvre et de présenter des actions d'éducation et des expositions visant à assurer l'égal accès de tous à la culture (LOI n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France). Par ailleurs, conformément à l'article 6 du Traité d'Amsterdam (UE) du 2 octobre 1997 et la loi française du 11 février 2005, dite « de l'égalité des chances », des Agendas 21 et 22 concernant les droits à la citoyenneté et à la participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap, le musée des Beaux-Arts de Lyon est engagé dans une politique d'accessibilité et d'ouverture à tous les publics. Dans ce cadre, le musée des Beaux-Arts de Lyon présentera la galerie tactile *L'Art et la matière. Prière de toucher* au printemps 2019, dans le cadre de sa programmation d'expositions temporaires.

L'exposition *L'Art et la matière. Prière de toucher*, sera présentée au musée des Beaux-Arts de Lyon du 12 avril au 16 septembre 2019. Cette exposition invite à contempler la sculpture avec le corps, notamment les mains, et bouleverse les codes de visite habituels au musée. L'exposition propose d'aborder différentes périodes, thèmes et techniques de sculpture, à travers une dizaine de reproductions

d'œuvres à toucher. Alors que ce sens participait de l'appréhension naturelle de la ronde bosse dès l'antiquité, il a été peu à peu évincé en faveur de la conservation préventive des œuvres et d'une approche visuelle et intellectuelle de l'art.

Lieu privilégié de l'expérience sensible, le musée propose d'enrichir l'expérience de visite de tous les publics jeunes, adultes, voyants, malvoyants ou non-voyants sur un mode incarné grâce à des reproductions et des moulages de sculptures originales.

La présente convention établit les conditions administratives, techniques et financières du partenariat entre les parties.

L'exposition créée par le musée Fabre - Montpellier Méditerranée Métropole est conçue pour être itinérante et modulable. Cinq musées français du réseau FRAME accueilleront le dispositif entre 2019 et 2021 :

-12 avril - 16 septembre 2019 : Musée des Beaux-Arts de Lyon

-Printemps - Été 2020 : Musée d'Arts de Nantes

-Octobre 2020 - Janvier 2021 : Palais des Beaux-Arts de Lille

-Printemps - Été 2021 : Musée des Beaux-Arts de Rouen

-Automne - Hiver 2021 : Musée des Beaux-Arts de Bordeaux

Afin d'assurer le suivi et la qualité du dispositif pour le temps de l'itinérance le musée Fabre – Montpellier Méditerranée Métropole impose de faire appel au prestataire qui a conçu et installé la galerie à Montpellier. Le prestataire qui est en charge du suivi de la modularité et de l'adaptation du dispositif est : la société ArtProtec, représentée par M. Pierre Susini. Cette société est chargée de démonter, transporter, installer et adapter l'ensemble du dispositif.

Le musée des Beaux-Arts de Lyon présentera 10 œuvres sur 16 constituant l'intégralité des œuvres pouvant être exposées. Les 6 œuvres non exposées seront stockées pendant le temps de l'exposition au musée des Beaux-Arts de Lyon.

Le musée des beaux-Arts de Lyon aura en charge le démontage et le transport des œuvres de Rodez (dernier lieu de présentation de l'exposition) à Lyon via Montpellier, l'adaptation de la scénographie, la réalisation de deux reproductions d'œuvres de ses collections, l'assurance des œuvres et du matériel scénographique le temps de l'exposition, la prise en charge les frais de mission d'une personne mise à disposition par le musée Fabre – Montpellier Méditerranée Métropole pendant 3 jours pour superviser le montage de l'exposition. Le musée travaillera aussi avec un groupe de mal ou voyant à la préparation des contenus de l'exposition.

Le musée Fabre apporte quant à lui l'intégralité du matériel scénographique, les moulages réalisés et toute son expérience dans la réalisation de cette exposition.

FRAME Développement intervient comme coordonnateur entre les différents musées et recherche des ressources pour aider à la reproduction d'œuvres et à l'adaptation de la scénographie.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

## **DELIBERE**

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts, FRAME Développement et Montpellier Méditerranée Métropole / Musée Fabre, est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention

3. Les dépenses seront imputées sur les budgets 2019, nature 6228, fonction 322, programme COLLECBA, opération ACCROCH, LC 43103.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER